



**INTERCAMBIOS
FRANCE ESPAGNE**

L'ESPAGNE et L'ESPAGNOL SUR MESURE
SEJOURS CULTURELS ET LINGUISTIQUES
RECHERCHE CORRESPONDANT * RECHERCHE HEBERGEMENT FAMILIAL

Module

«Séjour/Hébergement chez une famille Espagnole»

CONDITIONS D'ORGANISATION & REGLEMENTS

BUT DU PROGRAMME « En Famille »

Permettre à des Français de passer quelques jours, semaines ou même quelques mois dans une famille espagnole, sélectionnée pour sa convivialité et sa disponibilité ou encore trouver un logement chez l'habitant pour la période d'un stage en entreprise, d'étude ou de vacances.

PRINCIPE : Intercambios France Espagne propose à des français d'être accueillis chez des familles espagnoles, contre versement d'indemnisation et selon disponibilité.

Trois formules d'accueil sont proposées :

✓ **Formule P : séjour en Pension complète :**

Le repas de « midi » peut être emporté (panier-repas), ou peut être pris à la maison, avec la famille d'accueil. Cette formule convient particulièrement aux plus jeunes de nos participants.

✓ **Formule 1/2 P : séjour en Demi-pension :**

Chambre, petit déjeuner et dîner. Quartier libre pour les repas de midi. Convient bien aux étudiants et adultes.

INSCRIPTION AU PROGRAMME « En Famille »

Une personne s'inscrit comme « hôte payant » en renseignant un bulletin d'inscription et en le retournant à Intercambios France Espagne. **Inscription gratuite.**

En fonction des critères définis dans le bulletin d'inscription, Intercambios France Espagne accepte ou refuse l'inscription. Dans tous les cas Intercambios France Espagne accuse réception du bulletin d'inscription en précisant son acceptation ou son refus.

Intercambios France Espagne ne garantit pas de trouver une famille espagnole correspondante au projet défini par l'hôte.

RECHERCHE D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL

Suite à l'inscription d'un hôte payant, Intercambios France Espagne recherche une famille d'accueil dont les critères correspondent au mieux à ceux définis par l'hôte.

Si une famille semble correspondre et accepte de recevoir l'hôte, alors Intercambios France Espagne soumet le profil de la famille sélectionnée à l'hôte.

CONCRÉTISATION D'UN SEJOUR

Si l'hôte accepte la proposition d'Intercambios France Espagne alors Intercambios France Espagne facture à l'hôte **le montant de 200€ comme paiement du service rendu et gage de la réservation du séjour. Tarif 2017**

A réception de ce règlement Intercambios France Espagne transmet les coordonnées de la famille d'accueil à l'hôte. L'hôte se met en contact avec la famille d'accueil et prépare son séjour.

ORGANISATION DU VOYAGE

L'hôte organise et prend en charge le voyage aller et retour jusqu'au point de rencontre défini avec la famille d'accueil.

L'hôte doit :

✓ **S'assurer pour couvrir les dommages qu'il pourrait occasionner – assurance responsabilité civile et complémentaire ;**

✓ **Se munir de la carte européenne d'assurance maladie (la demander à sa caisse d'assurance maladie) et de sa carte d'identité ou de son passeport.**

✓ **Vérifier la documentation nécessaire exigée par la compagnie de transport choisie.**

PENDANT L'ACCUEIL :

Intercambios France Espagne joue le rôle d'intermédiaire entre l'hôte et la famille d'accueil pour que le séjour soit une réussite pour les deux parties.

La famille d'accueil reçoit l'hôte et le prend en charge, en pension complète la première journée quelque soit la formule choisie. Intercambios France Espagne veille au bon déroulement du séjour et est à la disposition des deux parties.

INDEMNITÉS :

Intercambios France Espagne perçoit les indemnités de l'hôte 15 jours avant son départ. Ensuite Intercambios France Espagne verse, à la famille d'accueil la moitié du montant total une fois que l'hôte est accueilli, et le solde en milieu de séjour.

Pour les séjours dits « longue durée » (durée supérieure à 4 semaines) les indemnités seront étudiées au cas par cas en fonction de l'hôte, la famille d'accueil et de la formule choisie.

Tarifs 2017 – Séjour inférieur à 4 semaines

Formule P : séjour en Pension complète : ...**42€ par nuit**

Formule 1/2 P : séjour en Demi-pension : ...**36€ par nuit**

ANNULATION

Si l'hôte annule son séjour : Si le montant du séjour a été versé à Intercambios, 75% seront remboursés à l'hôte et 25% seront versés à la famille d'accueil en dédommagement. Si non 25% du montant seront facturés à l'hôte pour dédommagement de la famille sauf si Intercambios France Espagne trouve un autre hôte en remplacement.

Le montant de 200 euros correspondant aux services d'Intercambios France Espagne n'est pas remboursé.

Si la famille espagnole annule le séjour Dans la mesure de ses possibilités Intercambios France Espagne proposera une nouvelle famille d'accueil. Si cette proposition n'est pas possible ou si l'hôte la refuse, la totalité des sommes versées à Intercambios France Espagne sera remboursée à l'hôte. Par contre Intercambios France Espagne n'est en aucun cas responsable des frais engagés par l'hôte pour son voyage. **Il est donc fortement conseillé à l'hôte de souscrire une assurance annulation au près de la compagnie de transport qu'il aura choisi.**

CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS :

Intercambios France Espagne reçoit et enregistre le bulletin d'inscription. Intercambios France Espagne s'engage à garder ces informations « confidentielles ». Elles sont utilisées uniquement par Intercambios France Espagne. Lorsqu'un hôte a donné son accord à la proposition d'Intercambios France Espagne, Intercambios France Espagne communique à la famille d'accueil espagnole les coordonnées de l'hôte.

Intercambios France Espagne s'engage à ne pas mettre en ligne les bulletins d'inscriptions reçus.

DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

L'inscription et tous les actes qui en découlent sont exclusivement régis par la loi française. Toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu l'inscription et les actes qui en découlent sont de la compétence exclusive des tribunaux de Bayonne (64), même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

RESPECT DES LIBERTES

En accord avec la réglementation française de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), il est précisé que :

✓ Les personnes qui remplissent un formulaire d'inscription voient leurs informations intégrées dans une base de données privée, non diffusée, ni mise en ligne.

✓ Que la fiche d'un inscrit peut être modifiée ou supprimée à tout moment sur demande de celui-ci.

✓ Que la capture des informations nominatives pour enrichir des bases de données à des fins commerciales ou publicitaires est interdite

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement d'Intercambios France Espagne, par quelque procédé que ce soit, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-1 à L335-7 du Code de la propriété intellectuelle. L'article L 122-5 du même code n'autorise que les copies pour reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non à une utilisation collective, les seules dérogations admises portent sur des usages pédagogiques ou scientifiques à condition que le nom de l'auteur et la source soient clairement précisés.